

La Garenne-Colombes

# Le PS dénonce « le cadeau » du département à la ville

**L**E CONSEIL GÉNÉRAL a-t-il fait un cadeau à la ville de La Garenne-Colombes en lui cédant, à un euro symbolique, un terrain de plus de 4 000 m<sup>2</sup> aux portes de La Défense ? C'est ce qu'affirment les élus socialistes du département, qui demandent au patron du conseil général, Patrick Devédjian, par la voix de Michèle Caenet, la présidente du groupe PS, « de reconsidérer cette cession dans l'intérêt de notre collectivité et du contribuable alto-séquanais ».

La parcelle est située sur la place de Belgique, un site actuellement en pleine restructuration. Confié à la SEM 92, la société d'économie mixte du département, le terrain doit aujourd'hui être revendu. Une promesse de vente a été signée entre la société d'économie mixte et le groupe Seifi Cîme pour un montant de près de 42 M€, en vue d'y implanter un programme comprenant un immeuble de 24 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de commerces dessiné par le célèbre architecte britannique Norman Foster. « Le conseil général aurait pu faire l'opération et empocher le produit de la vente des droits à construire », s'étonne de son côté Philippe Kaltenbach, le maire PS de Clamart, également administrateur à



**LA GARENNE-COLOMBES, LE 22 JANVIER.** Le terrain cédé par le département à la ville se situe sur la place de Belgique, actuellement en travaux. Il sera revendu afin de construire un ensemble immobilier signé Norman Foster. (L.P./F.C.)

la SEM 92 et fête de liste PS aux régionales dans les Hauts-de-Seine. « Le conseil général aurait dû alors payer les travaux de dévoisement des réseaux », rétorque Philippe Juvin, le maire UMP de La Garenne-Colombes. « Après la cession à la ville,

ces derniers reviennent à notre charge. » Un coût estimé à 10 M€.

« Tout ceci n'est que de l'agitation politique à l'approche des élections régionales », assure le maire de La Garenne. « Bien sûr, cette cession représente un avantage pour la ville,

mais ce n'est pas sans contrepartie. Le conseil général nous aide à financer, grâce au produit de la vente des droits à construire, la ZAC des Champs-Philippe et plus particulièrement les 25 % de logements sociaux qui s'y trouveront. Cette opération gagnant-gagnant est possible car la SEM 92 est l'aménageur de l'immeuble Foster et de la ZAC ».

**« Un avantage, mais pas sans contrepartie »**

Une explication qui ne convainc pas les socialistes : « Le département aurait pu empocher le différentiel de 30 €. Est-ce le prix à payer pour que le maire accepte d'intégrer le futur périmètre de La Défense ? » s'interrogent-ils. « Rien à voir, se défend vigoureusement l'intéressé. L'extension de La Défense sur les Champs-Philippe constitue pour la ville une assurance vie au cas où Peugeot et la RATP, les plus gros contributeurs de la ville, quitteraient ce quartier, qui est le poumon économique de la commune. » La présidente du groupe PS au conseil général a saisi le préfet pour qu'il exerce son contrôle de légalité. Il a deux mois pour se prononcer.

**CHRISTINE HENRY**